

TRAJET DE RÉINTÉGRATION PLURIDISCIPLINAIRE

ALLIANZ BENELUX & WORKPLACE OPTIONS (RÉHALTO)



Le programme de réadaptation de WorkPlace Options a pour objectif de vous accompagner psychologiquement, physiquement ainsi que professionnellement vers la récupération de vos ressources personnelles. Vous participerez activement à l'amélioration de votre santé, retrouverez un équilibre émotionnel satisfaisant et pourrez ainsi réintégrer le monde professionnel plus sereinement.

De quoi s'agit-il concrètement ?

L'intervention de WPO est réalisée en plusieurs étapes :

1. LA PRISE DE CONTACT

Sur base des informations fournies par Allianz Benelux, un coordinateur WPO prendra contact avec vous. Il vous présentera les services offerts par WPO ainsi que leurs missions et discutera avec vous de l'opportunité de mettre en place un plan de réintégration.

2. ÉVALUATION DES BESOINS ET ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE RÉINTÉGRATION

Durant cette seconde phase, sur base d'une analyse des conséquences psychosociales, professionnelles et sociales de votre état de santé, de vos ressources, de vos attentes et motivations, un plan de réintégration multidisciplinaire est élaboré, en toute confidentialité, avec un coordinateur WPO. Ce plan peut comprendre différents types d'accompagnements (un ou plusieurs) en fonction de votre situation personnelle. Tous les trajets de réadaptation sont conçus sur mesure.

– Un accompagnement professionnel

Cet accompagnement est réalisé avec l'intervention d'ergonomes, de conseillers professionnels, de psychologues du travail, de consultants d'entreprise, ... et vise notamment à analyser votre situation de travail, vos compétences et vos aptitudes personnelles.

– Un accompagnement psychosocial

Cet accompagnement est réalisé par des intervenants psychosociaux tels que des psychologues, des psychothérapeutes, ... afin de vous aider à retrouver un équilibre fonctionnel et vous adapter à votre nouvel état de santé. Cet accompagnement est très varié et dépendra de vos besoins personnels.

– Un accompagnement physique

Cet accompagnement, adapté et progressif, est mis en œuvre avec des spécialistes de la santé physique tels que des ergonomes, des ergothérapeutes, des kinésithérapeutes, des préparateurs physiques, ... Parce que le bien-être mental passe aussi par le bien-être physique !



3. MISE EN PLACE DU PLAN

Le plan élaboré de commun accord avec votre coordinateur WPO est alors mis en place, petit à petit et dans le respect de vos souhaits et besoins.

4. RETOUR AU TRAVAIL

Lorsque vous vous sentez prêt à reprendre le chemin du travail, l'équipe de WPO veille, le cas échéant en concertation avec votre employeur, à ce que vos conditions de travail répondent aux exigences de votre situation.

5. SUIVI

Un suivi post-reprise est mis en place afin de vous accompagner et éviter toute rechute.

Ce service de réhabilitation vous est proposé dans le cadre du contrat d'assurance collectif incapacité de travail lié à l'activité professionnelle avec couverture des risques psychosociaux, souscrit par votre employeur.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à prendre contact avec nous : cd@allianz.be.

